

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 SG 4 Convention de partenariat entre la Ville de Paris, Enedis, Airparif, la fondation du Souffle et PlanetWatch24.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 23 janvier 2018 par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer une convention de partenariat avec Enedis, Airparif, la fondation du Souffle et PlanetWatch24 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe et les modalités de la convention de partenariat.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention susmentionnée.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO